

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD137

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 37

I. À l'alinéa 2, après le mot :

« autorisation »,

insérer les mots :

« d'exercice ».

II. À l'alinéa 3, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.